



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18065411***

Je

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namurle **06 AVR. 2018****Greffe**
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0425 648 074****Dénomination**(en entier) : **Aérodrome de Namur**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Capt. Aviateur Jacquet, 44, 5020 Namur****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs et de l'administrateur délégué**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 20 DECEMBRE 2017**"1. Démission d'un administrateur**

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Benjamin de Broqueville de son mandat d'administrateur délégué, avec effet au 1er août 2017.

2. Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société la SPRL To Be Comm, ayant son siège social à Solheide 22 à 3090 Overijse, BCE n° 0553.876.829, pour la durée légale, avec effet au 1er août 2017.

Celle-ci sera représentée par Monsieur Benjamin de Broqueville dans l'exercice de ses fonctions. Son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

3. Pouvoirs

L'Assemblée décide de donner mandat à M. Cedric Guyot et/ou Mme Noélie Robert et/ou Mme Alicia Cauwenbergh et/ou Mme Alice Pilate, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 2017**"1. Démission de l'administrateur délégué**

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Benjamin de Broqueville de son mandat d'administrateur délégué, avec effet au 1er août 2017.

2. Nomination du nouvel administrateur délégué

Le conseil décide de confier la gestion journalière de la Société, ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société dans les limites de cette gestion, à la SPRL To Be Comm, ayant son siège social à Solheide 22 à 3090 Overijse, BCE n° 0553.876.829, avec effet au 1er août 2017 et pour une durée équivalente à son mandat d'administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



La SPRL To Be Comm portera le titre d'administrateur-délégué. Celle-ci sera représentée par Monsieur Benjamin de Broqueville dans l'exercice de ses fonctions. Son mandat sera rémunéré.

7. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner mandat à M. Cedric Guyot et/ou Mme Noélie Robert et/ou Alicia Cauwenbergh et/ou Alice Pilate, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus aux points 1 et 2 de l'ordre du jour et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Noélie Robert
Mandataire